



Solidarité : les salariés de France Télévisions veulent donner !

Réaffecter nos primes pour des œuvres sanitaires et/ou caritatives c'est la proposition de FO France.tv

Depuis plusieurs jours des élus Force Ouvrière de France Télévisions, syndicalistes, militants et sympathisants, journalistes, cadres, salariés, ouvriers, s'émeuvent de la situation générale en France liée à la crise du Covid19. Ils constatent comme nous tous, que des structures ou des associations manquent cruellement de moyens financiers. Ils anticipent déjà l'après crise et le besoin de reconstruction de la France.

Nous avons la chance d'être à France Télévisions et d'avoir un dialogue social fort. Nos salaires vont être maintenus à 100 % et les dispositifs de casse sociale mis en place dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire ne seront pas appliqués dans notre entreprise.

De plus, comme vous le savez, FO a obtenu la négociation de plusieurs primes : une prime d'intéressement jusqu'en 2022 (liée à la RCC) et une prime gouvernementale de pouvoir d'achat pouvant aller jusqu'à 2000 €.

Le syndicat FO France.tv propose donc de réaffecter, pour les salariés qui le désirent

et qui le peuvent, tout ou partie de leurs futures primes, à des associations qui œuvrent dans les domaines de la Santé, de l'aide sociale, du handicap, des personnes âgées, du maintien dans l'emploi, de la Recherche, le Téléthon...

Nous avons saisi hier la Fondation Groupe France Télévisions, elle-même membre de la Fondation de France, pour qu'ensemble elles définissent une liste d'associations ou structures qui pourraient récolter nos dons. Elles ont une vision globale des demandes et des besoins, ce qui leur permet de répartir de manière équitable l'ensemble de la collecte des Français. Reste à vérifier toutes les implications juridiques d'un tel mécanisme.

Nous demandons d'ores-et-déjà à la direction, d'imaginer un dispositif incitatif qui permettrait de percevoir nos dons de manière simplifiée. Une simple case à cocher par exemple lors de la réception de la prime, avec le montant réaffecté, et le choix de l'association.

Bien évidemment cette initiative ne se substitue pas aux dons individuels ou collectifs.

Paris, le 7 avril 2020